

**PPRT TOTAL
RÉUNION PUBLIQUE EN LIGNE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES – 27 JANVIER 2022**

Compte rendu de la séance de questions / réponses

La réunion se déroule le Jeudi 27 janvier à 18h00 en ligne depuis le site de la sous-préfecture d'Istres. Elle est placée sous l'autorité de Monsieur Régis PASSERIEUX, Sous-préfet d'Istres, et animée par Damien CHOMETTON, Agence Agora Communication

INTERVENANTS EN TRIBUNE :

- **Monsieur Régis PASSERIEUX** – Sous-préfet d'Istres
- **Monsieur Roland MOUREN** – Maire de Châteauneuf-les-Martigues
- **Monsieur Jean-Philippe PELOUX** – DREAL PACA
- **Monsieur Fabien RENASSIA** – DREAL PACA
- **Monsieur Clément GASTAUD** – DDTM 13
- **Madame Patricia COUDERC** – DDTM 13

Statistiques de connexion : 43 participants

Durée de la réunion : 1h15min

Nombre de questions : 12

Méthodologie : le contenu de la présentation (63 écrans) du PPRT de TOTAL figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

QUESTION 1

- PPRT Mai 2014 ? Il n'a jamais été prescrit notamment pour les habitations...

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- Le PPRT a été prescrit en 2009, approuvé en 2014, les dispositions s'appliquent jusqu'à l'arrêté pris en 2019, date à laquelle certains logements n'étaient plus concernés par le nouvel aléa présenté. Le PPRT continue d'être appliqué pour les logements toujours concernés.

QUESTION 2

- Est-ce qu'il y aura un PPRT suite au projet de l'installation de l'entreprise MASSHYLIA en vue de produire de l'hydrogène ?

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- Non, seuls les sites industriels SEVESO « seuil haut » implantés avant 2003 sont concernés par les PPRT. Au-delà de cette date, les nouveaux projets font l'objet d'autres réglementations.

QUESTION 3

- Si on comprend bien, le risque majeur concernant les habitations est lié à un risque de suppression. Quelles ont été les mesures mises en place pour limiter encore plus cet impact. La population avait demandé la construction d'un monticule en terre avec plantation d'arbres

Réponse de Monsieur Jean-Philippe PELOUX – DREAL PACA

- Je ne connais pas le projet évoqué à l'époque. En revanche, les obstacles directs peuvent atténuer les effets mais ne les suppriment pas complètement. Aujourd'hui les effets ont été largement limités par la mise en place du projet de reconversion. Une grande partie de la ville est aujourd'hui concernée par des niveaux relativement faibles.

QUESTION 4

- 1500€ x 610 logements = 915 000€ payés par le public et rien pour Total. Pas normal ! Total doit prendre en charge ces travaux !

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- C'est vrai pour la phase de diagnostic. En revanche concernant les travaux, Total finance 25% du montant des travaux évalués à environ 15 000 000€. Par ailleurs Total s'est porté volontaire pour payer 5% supplémentaires des 10% restant à charge soit un montant d'environ 600 000€ supplémentaires.

QUESTION 5

- Bonjour, les commerces sont-ils aussi éligibles aux aides financières

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- Normalement non. Seuls les logements sont éligibles. Les activités ont néanmoins la possibilité de demander un accompagnement.

QUESTION 6

- On va refaire le débat du 1er PPRT ! la population n'est pas responsable et donc n'a pas à fournir son chéquier.

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- Nous avons répondu tout à l'heure en indiquant que des travaux étaient en cours pour parvenir à une prise en charge de 100% des travaux des logements. Nous sommes aujourd'hui à 97,5%. Nous attendons un retour de la Métropole et de la Région sur ce sujet pour envisager une prise en charge à 100 %.

Réponse de Monsieur Roland MOUREN – Maire de Châteauneuf-les-Martigues

- Oui, je partage cette réponse. Nous avons fait une réunion sur le sujet des financements et je pense que nous arriverons à une solution. Je n'hésiterai pas à solliciter la Région et la Métropole pour trouver le peu qui manque.

QUESTION 7

- Films sur les fenêtres...si je les ouvre, suis-je hors la loi ?

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- Non, il est toujours possible d'aérer son logement. En revanche, il est fortement conseillé de fermer ses fenêtres et de se mettre à l'abri en cas de déclenchement de la sirène.

QUESTION 8

- Qui prend en charge la baisse du capital immobilier suite à la mise en place des mesures du PPRT ?

Réponse de Monsieur Roland MOUREN – Maire de Châteauneuf les Martigues

- J'habite la commune depuis un certain temps et je n'ai jamais constaté de perte de valeur de l'immobilier et je ne pense pas que cela se produise.

Réponse de Monsieur Clément GASTAUD – DDTM 13

- Pour compléter cette réponse, le PPRT apporte des contraintes moindres que celles du document initial. Aucune baisse probante de la valeur de l'immobilier n'a été constatée sur les PPR du département. Il faut être vigilant et bien s'inscrire dans le dispositif de subventionnement ouvert durant les 8 années suivant l'approbation de la révision.

QUESTION 9

- Est-ce qu'il existe un suivi concernant la santé des Populations concernés ?

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- Un PPRT n'a pas vocation à réglementer la santé de la population, cet aspect est traité par d'autres textes. Le PPRT est uniquement un document d'urbanisme visant à protéger les logements en cas d'événement accidentel.

QUESTION 10

- 25 % pour Total c'est trop faible. Je rappelle que l'État, la Métropole, et autres collectivités territoriales c'est notre argent. Donc on paye via nos impôts ces travaux...

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- Je n'ai pas de commentaire particulier, il s'agit du dispositif réglementaire prévu dans le code de l'environnement.

Réponse de Monsieur Roland MOUREN – Maire de Châteauneuf les Martigues

- On ne fait qu'appliquer la loi. Nous n'avons pas de marge de manœuvre pour la transformer.

Réponse de Monsieur Régis PASSERIEUX – Préfet de l'arrondissement d'Istres

- Il faudrait retrouver les textes législatifs mais rappelons que les entreprises contribuent à la richesse fiscale du territoire. Le législateur a dû considérer l'ensemble des aspects pour trouver un équilibre. Ces dispositions sont issues du code de l'environnement et s'imposent à tous.

QUESTION 11

- Existe-t-il d'autres dispositions que les réductions d'impôt ?

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

- Non, pas à ma connaissance, en dehors de ce que nous venons de présenter.

QUESTION 12

- Merci de nous donner l'adresse mail de contact

Réponse de Monsieur Fabien RENASSIA – DREAL PACA

fabien.renassia@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Maire de Châteauneuf-les-Martigues remercie l'investissement de chacun et souligne la volonté de tous pour ces mesures se déroulent le mieux possible pour la population. De mon côté, je suis satisfait de travailler pour que la population n'ai pas d'argent à déboursier. Nous n'y sommes pas encore, mais je pense sincèrement que nous devrions y arriver.

Monsieur le Sous-préfet d'Istres remercie et salue et remercie les intervenants ainsi que les personnes ayant participé activement à cette réunion. Il donne rendez-vous aux participants lors de l'enquête publique.